

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

PRESENTS : Olivier RACAULT, Nathalie PERRET, Jean-Michel VRILLON, Yvette MERCIER, Elisabeth AUGÉ, Philippe BAN, Jean-Claude COUTANT, Valérie LAUMONIER, Maryse MARCHAIS, Jean-Michel VALADE, Brigitte VOLET

PROCURATIONS :

Sophie MEZERETTE à Olivier RACAULT

Nathalie VIGNEAU à Jean-Michel VRILLON

Jean-Yves MARTINEAU à Nathalie PERRET

Lionel MORIN à Jean-Michel VALADE

Monsieur Jean-Claude COUTANT a été élu secrétaire de séance.

PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES AGENTS DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2026

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 827-1 et suivants,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

D'ACCORDER une participation au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à compter du 1^{er} janvier 2026, quelle que soit sa quotité de travail, sous réserve qu'il produise un justificatif de cette labellisation chaque année.

DE FIXER le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15€ brut par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré à une garantie complémentaire santé labellisée.

DE PRENDRE l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

CONVENTION LOCATION MTL 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle que Madame Anne BERTHELOT donne des cours de Qi Gong tous les mardis dans la Maison du Temps Libre. Les travaux de la salle étant terminés, elle souhaite reprendre les cours à partir du 1^{er} janvier 2026.

Par conséquent, il convient de renouveler la convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de renouveler la convention de location entre Madame Anne BERTHELOT et la commune pour l'année 2025/2026 à compter du 1^{er} janvier 2026 et,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, pour l'utilisation d'un local à la Maison du Temps Libre au tarif de 70 € par mois.

MARCHÉ AMÉNAGEMENT MTL – RÉNOVATION DE LA CUISINE ET DES SANITAIRES : AVENANT N°1 AU LOT N°3

Dans le cadre du marché de travaux de rénovation de la cuisine et des sanitaires de la Maison du Temps Libre, des modifications sont nécessaires concernant le bardage bois de l'entrée et la création d'une sortie sur la toiture (lot n°3).

Par conséquent, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant suivant du marché d'aménagement de la Maison du Temps Libre :

Lot	Titulaire	Marché initial H.T	Projet d'avenant
Lot n°3 Electricité	BRAUN	15 800,00	- plus-value bardage bois : + 3 724,18 € - plus-value sortie toiture : + 325,50 €
			Total plus-value : + 4 049,68 € Nouveau montant du lot n°3 : 19 849,68 €

MARCHÉ AMÉNAGEMENT MTL – RÉNOVATION DE LA CUISINE ET DES SANITAIRES : AVENANT N°1 AU LOT N°4

Dans le cadre du marché de travaux de rénovation de la cuisine et des sanitaires de la Maison du Temps Libre, des modifications sont nécessaires concernant le lot n°4 : changement laine de verre, plaque de plâtre, plafond bar et habillage bâti toilette.

Par conséquent, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant suivant du marché d'aménagement de la Maison du Temps Libre :

Lot	Titulaire	Marché initial H.T	Projet d'avenant
Lot n°4 Electricité	RODRIGUEZ Plâtrerie	25 000,00	- plus-value : 1 000,00 €
			Total plus-value : + 1 000,00 € Nouveau montant du lot n°4 : 26 000,00 €

MARCHÉ AMÉNAGEMENT MTL – RÉNOVATION DE LA CUISINE ET DES SANITAIRES : AVENANT N°1 AU LOT N°5

Dans le cadre du marché de travaux de rénovation de la cuisine et des sanitaires de la Maison du Temps Libre, des modifications diverses sont nécessaires concernant le lot n°5 :

Par conséquent, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant suivant du marché d'aménagement de la Maison du Temps Libre :

Lot	Titulaire	Marché initial H.T	Projet d'avenant
Lot n°5 Électricité	Entreprise TURPIN	40 943,40	- plateforme grenier : + 480 - porte placard cuisine : + 1 834 - tablette bar : + 325 - cylindres : + 720 - placard aménagement : + 1 216 - aménagement portes : + 473
			Total plus-value : + 5 048,00 € Nouveau montant du lot n°5 : 45 991,40 €

MARCHÉ AMÉNAGEMENT MTL – RÉNOVATION DE LA CUISINE ET DES SANITAIRES : AVENANT N°1 AU LOT N°6

Dans le cadre du marché de travaux de rénovation de la cuisine et des sanitaires de la Maison du Temps Libre, des modifications sont nécessaires concernant le lot n°6.

Par conséquent, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant suivant du marché d'aménagement de la Maison du Temps Libre :

Lot	Titulaire	Marché initial H.T	Projet d'avenant
Lot n°6 Électricité	Entreprise SRS	22 500,00	- plus-value chappe hall/cuisine : + 2 171,66 € - moins-value barrière anti-remontées : - 957,50 €
			Total plus-value : + 1 214,16 € Nouveau montant du lot n°6 : 23 714,16 €

MARCHÉ AMÉNAGEMENT MTL – RÉNOVATION DE LA CUISINE ET DES SANITAIRES : AVENANT N°1 AU LOT N°8

Dans le cadre du marché de travaux de rénovation de la cuisine et des sanitaires de la Maison du Temps Libre, des modifications sont nécessaires concernant le lot n°8.

Par conséquent, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant suivant du marché d'aménagement de la Maison du Temps Libre :

Lot	Titulaire	Marché initial H.T	Projet d'avenant
Lot n°8 Électricité	Energie'Nov	36 791,47	- moins-value travaux divers : - 3 000 €
			Total moins-value : - 3 000,00 € Nouveau montant du lot n°6 : 33 791,47 €

CANTINE

La société Bio Centre a réalisé un audit à la cantine le 16 décembre.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal n'a pas désiré exercer son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Mme MILLEVILLE (propriété située 82 Rte de Tours) à SCI DU BEC CASTEL
- Consorts TROUVÉ (propriété située 6 Route de Chavigny) à M. Quentin JULLIEN
- Mme Marie-Claude BEAUDOIN (propriété située 7 Rte de Loches) à « non renseigné »

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Olivier RACAULT